



PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR BASKET BALL

**REGLEMENTS SPORTIFS
SENIORS MASCULINS
SAISON 2022 / 2023**



REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS PRE NATIONALE MASCULINE

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

PHASE 1 – SAISON REGULIERE

Les équipes sont réparties en 2 poules de 10 équipes disputant des rencontres sous format « aller-retour ».

A l'issue de la saison régulière, les équipes classées de la 1^{ère} et à la 4^{ème} place de chaque poule sont qualifiées pour la Phase 2.

Les 3 équipes les moins bien classées de chaque poule descendent en Régionale Masculine 2.

PHASE 2 – PHASE FINALE

1 – Quarts de finale :

Les quarts de finale se disputeront sous un format « match sec » opposant les équipes qualifiées pour la Phase 2 sur le terrain du mieux classé de la Phase 1.

Le 1^{er} de la poule A affrontera le 4^{ème} de la poule B, le 2^{ème} de la poule A affrontera le 3^{ème} de la poule B.

Le 1^{er} de la poule B affrontera le 4^{ème} de la poule A, le 2^{ème} de la poule B affrontera le 3^{ème} de la poule A.

Les vainqueurs des quatre matches des quarts de finale seront qualifiés pour les demi-finales.

2 – Demi-finales :

Les demi-finales se disputeront sous un format « match sec » sur le terrain du mieux classé de la Phase 1.

Les vainqueurs des demi-finales seront qualifiés pour la finale.

3 – Finale :

La finale se déroulera sur un terrain neutre sous un format de « match sec » le week-end de l'ensemble des finales régionales. Le vainqueur accède à la Nationale Masculine 3 (NM3).

TITRE DE CHAMPION REGIONAL

Le titre de champion régional sera attribué à l'équipe victorieuse de la finale.

ACCESSION EN NM3 / RELEGATION EN RM2

Voir annexe Tableau de montées et descentes pour la saison 2022/2023. Les montées et descentes se feront à l'issue de la Phase 2.

<p><u>ARTICLE 2 – EQUIPES PARTICIPANTES</u></p>	<p>a) Les équipes descendantes des divisions supérieures ; b) Les équipes maintenues en division PNM de la saison précédente, selon le Règlement ; c) Les équipes issues des championnats de Régionales Masculines 2 ; d) Les équipes éventuellement repêchées.</p>
<p><u>ARTICLE 3 – REGLES DE PARTICIPATION</u></p>	<p style="text-align: center;">Règles de participation PNM Nombre de joueurs autorisés 10 maximum</p> <p>Types de licences autorisées (Nb maximum) Licence A 10 au plus</p> <p style="text-align: center;">C1 ou T ou 0CAST/1CAST 3 au plus (le cumul des licences C1 et T ne peut excéder 3)</p> <p style="text-align: right;">C2 0 ASP 0 0C Sans limite</p> <p>Couleurs de licence autorisées (Nb maximum) Blanc Sans limite Vert Sans limite Jaune (JN)* 2 OU 1 Orange (ON)* 0 1</p>
<p><u>ARTICLE 4 – HORAIRE DES MATCHS</u></p>	<p>Samedi à 20h00.</p>
<p><u>ARTICLE 5 - SALLE</u></p>	<p>Classement : H2</p>
<p><u>ARTICLE 6 – OBLIGATIONS SPORTIVES</u></p>	<p>1 Equipe réserve sénior masculine et deux équipes de jeunes masculines de catégories différentes (U20 à U11) terminant les championnats dans lesquels elles sont engagées.</p> <p>Les obligations sportives d'un club d'une CTC peuvent être remplies en faisant appel aux équipes des autres clubs de la CTC, sous réserve qu'une équipe ne couvre qu'une seule autre équipe.</p>

ARTICLE 7 – SURCLASSEMENTS PAR CATEGORIE

ANNEE D'AGE	COMPETITION DEPARTEMENTALE	COMPETITION REGIONALE	COMPETITION NATIONALE
U16 (2006)	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U17 (2005)	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé

U18 (2004)	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille
U19 (2003)	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U20 (2002)	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE

ARTICLE 8 – CAS NON PREVU

Tout cas non prévu sera traité par le Bureau Directeur Régional



PACA
BASKET BALL

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS REGIONALE MASCULINE SENIORS - DIVISION 2

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

PHASE 1

Les équipes sont réparties en 3 poules de 10 équipes disputant des rencontres sous format « aller-retour ».

A l'issue de la Phase 1, les équipes classées à la 1^{ère} et 2^{ème} place de chaque poule intègrent la Phase 2. Les 2 meilleurs 3^{ème} au ranking sont également qualifiés pour la Phase 2, ce que porte le nombre de qualifié à 8 équipes.

Les 3 équipes les moins bien classées descendent en Régionale Masculine 3.

PHASE 2 – PHASE FINALE

1 – Quarts de finale :

Les quarts de finale se disputeront sous un format « match sec » opposant les équipes qualifiées pour la Phase 2 sur le terrain du mieux classé de la Phase 1.

Les trois 1er de chaque poule affronteront les moins bien classés (les deux troisième ainsi que le moins bon deuxième au ranking). Les deux autre deuxième s'affronteront sur le terrain de mieux classé au ranking.

Les vainqueurs des quatre matches des quarts de finale seront qualifiés pour les demi-finales.

2 – Demi-finales :

Les demi-finales se disputeront sous un format « match sec » sur le terrain du mieux classé de la Phase 1.

Les vainqueurs des demi-finales seront qualifiés pour la finale.

3 – Finale :

La finale se déroulera sur un terrain neutre sous un format de « match sec » le week-end de l'ensemble des finales régionales. Les deux finalistes accèdent à la Pré Nationale Masculine (PNM).

TITRE DE CHAMPION REGIONAL

Le titre de champion régional sera attribué à l'équipe victorieuse de la finale.

<p><u>ARTICLE 2 – EQUIPES PARTICIPANTES</u></p>	<p>a) Les équipes descendantes des divisions supérieures ; b) Les équipes maintenues en division RM2 de la saison précédente, selon le Règlement ; c) Les équipes issues des championnats de Régionale Masculine 3 ; d) Les équipes éventuellement repêchées.</p>												
<p><u>ARTICLE 3 – REGLES DE PARTICIPATION</u></p>	<p style="text-align: center;">Règles de participation RM2</p> <p>Nombre de joueurs autorisés 10 maximum Types de licences autorisées (Nb maximum) Licence A 10 au plus</p> <p style="text-align: center;">C1, C2 ou T</p> <p>3 au plus (le cumul des licences C1, C2 et T ne peut excéder 3) Couleurs de licence autorisées (Nb maximum) Blanc Sans limite Vert Sans limite</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Jaune (JN)*</td> <td>3</td> <td>OU</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td></td> <td>OU</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Orange (ON)*</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> </table>	Jaune (JN)*	3	OU	2		OU	1		Orange (ON)*	0	1	2
Jaune (JN)*	3	OU	2										
	OU	1											
Orange (ON)*	0	1	2										
<p><u>ARTICLE 4 – HORAIRE DES MATCHS</u></p>	<p>Samedi à 20h00.</p>												
<p><u>ARTICLE 5 - SALLE</u></p>	<p>Classement : H2</p>												
<p><u>ARTICLE 6 – OBLIGATIONS SPORTIVES</u></p>	<p>Deux équipes de jeunes de catégories différentes (U20 à U11) engagées en championnat masculin et les terminant.</p> <p>Les obligations sportives d'un club d'une CTC peuvent être remplies en faisant appel aux équipes des autres clubs de la CTC, sous réserve qu'une équipe ne couvre qu'une seule autre équipe.</p>												



ARTICLE 7 – SURCLASSEMENTS PAR CATEGORIE

ANNEE D'AGE	COMPETITION DEPARTEMENTALE	COMPETITION REGIONALE	COMPETITION NATIONALE
U16 (2006)	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U17 (2005)	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé
U18 (2004)	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille

U19 (2003)	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U20 (2002)	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE

ARTICLE 8 – CAS NON PREVU

Tout cas non prévu sera traité par le Bureau Directeur Régional



REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS REGIONALE MASCULINE SENIORS - DIVISION 3

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

PHASE 1

Les équipes sont réparties en 3 poules de 10 équipes disputant des rencontres sous format « aller-retour ».

A l'issue de la Phase 1, les équipes classées à la 1^{ère} et 2^{ème} place de chaque poule intègrent la Phase 2. Les 2 meilleurs 3^{ème} au ranking sont également qualifiés pour la Phase 2, ce que porte le nombre de qualifié à 8 équipes.

Les 2 équipes les moins bien classées de chaque poule descendent en championnat Départemental.

PHASE 2 – PHASE D'ACCESSION / PHASE DE MAINTIEN

1 – Quarts de finale :

Les quarts de finale se disputeront sous un format « match sec » opposant les équipes qualifiées pour la Phase 2 sur le terrain du mieux classé de la Phase 1.

Les trois 1^{er} de chaque poule affronteront les moins bien classés (les deux troisième ainsi que le moins bon deuxième au ranking). Les deux autre deuxième s'affronteront sur le terrain de mieux classé au ranking.

Les vainqueurs des quatre matches des quarts de finale seront qualifiés pour les demi-finales.

2 – Demi-finales :

Les demi-finales se disputeront sous un format « match sec » sur le terrain du mieux classé de la Phase 1.

Les vainqueurs des demi-finales seront qualifiés pour la finale.

3 – Finale :

La finale se déroulera sur un terrain neutre sous un format de « match sec » le week-end de l'ensemble des finales régionales. Les deux finalistes accèdent à la Régionale Masculine 2 (RM2).

TITRE DE CHAMPION REGIONAL

Le titre de champion régional sera attribué à l'équipe victorieuse de la finale.

<p><u>ARTICLE 2 – EQUIPES PARTICIPANTES</u></p>	<p>a) Les équipes descendantes de RM2 ; b) Les équipes maintenues en division RM3 de la saison précédente, selon le Règlement ; c) Les équipes issues des divisions inférieures ; d) Les équipes éventuellement repêchées.</p>																								
<p><u>ARTICLE 3 – REGLES DE PARTICIPATION</u></p>	<p style="text-align: center;">Règles de participation RM3</p> <p>Nombre de joueurs autorisés 10 maximum Types de licences autorisées (Nombre maximum) Licence A 10 au plus</p> <p style="text-align: center;">C1, C2 ou T</p> <p>3 au plus (le cumul des licences C1, C2 et T ne peut excéder 3)</p> <p>Couleurs de licence autorisées (Nombre maximum)</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Blanc</td> <td>Sans limite</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vert</td> <td>Sans limite</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Jaune (JN)*</td> <td>3</td> <td>OU</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>OU</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Orange (ON)*</td> <td>0</td> <td></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2</td> </tr> </table>	Blanc	Sans limite			Vert	Sans limite			Jaune (JN)*	3	OU	2			OU	1	Orange (ON)*	0		1				2
Blanc	Sans limite																								
Vert	Sans limite																								
Jaune (JN)*	3	OU	2																						
		OU	1																						
Orange (ON)*	0		1																						
			2																						
<p><u>ARTICLE 4 – HORAIRE DES MATCHS</u></p>	<p>Dimanche à 15h00</p>																								
<p><u>ARTICLE 5 - SALLE</u></p>	<p>Classement : H1</p>																								
<p><u>ARTICLE 6 – OBLIGATIONS SPORTIVES</u></p>	<p>Deux équipes de jeunes de catégories différentes (U20 à U11) engagées en championnat masculin et les terminant.</p> <p>Les obligations sportives d'un club d'une CTC peuvent être remplies en faisant appel aux équipes des autres clubs de la CTC, sous réserve qu'une équipe ne couvre qu'une seule autre équipe.</p>																								



ARTICLE 7 – SURCLASSEMENTS PAR CATEGORIE

ANNEE D'AGE	COMPETITION DEPARTEMENTALE	COMPETITION REGIONALE	COMPETITION NATIONALE
U16 (2006)	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U17 (2005)	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé
U18 (2004)	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille

U19 (2003)	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U20 (2002)	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE

ARTICLE 8 – CAS NON PREVU

Tout cas non prévu sera traité par le Bureau Directeur Régional

